

# Concept de sélection pour la boxe en vue de la participation aux Jeux Olympiques d'été de Paris 2024

Version : v3 (01.06.2023)

*En cas de divergence, la version allemande (version signée) prévaut sur les autres versions.*

## 1 Principe de base

Les directives de qualification (« Qualification System ») définies par la fédération internationale (FI) et le CIO, ainsi que les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques d'été de Paris 2024 « Viser la performance et battre ses records » servent de base à l'élaboration du concept de sélection.

## 2 Date de la manifestation

Jeux Olympiques d'été de Paris 2024 : 26.07-11.08.2024

## 3 Nombre de participants / quotas

### 3.1 Dispositions du CIO relatives aux places de quota

Catégories de poids (7 pour les hommes; 6 pour les femmes)			
HOMMES	Quotas	FEMMES	Quotas
51 kg	16	50 kg	22
57 kg	18	54 kg	24
63.5 kg	20	57 kg	20
71 kg	20	60 kg	16
80 kg	18	66 kg	24
92 kg	16	75 kg	18
+ 92 kg	16		

- Nombre maximal d'athlètes par nation : 7 hommes, 6 femmes
- Nombre maximal d'athlètes par nation et par épreuve (catégorie de poids) : 1 homme, 1 femme
- Les places de quota sont nominatives.

### 3.2 Critères de qualification selon les directives de la FI / du CIO

Les directives de la FI / du CIO s'appliquent conformément au Qualification System – Games of the XXXIII Olympiad Paris 2024, International Olympic Committee (IOC)

- Les athlètes doivent être nés entre le 01.01.1984 et le 31.12.2005.
- Les athlètes doivent participer à au moins un (1) tournoi de qualification pour les JO de Paris.

## 4 Sélections

### 4.1 Prérequis pour la sélection

Afin que des athlètes puissent être proposés à la sélection, ils doivent reconnaître et appliquer les principes éthiques du sport. Cela signifie qu'ils ne doivent pas être mis en cause dans le cadre d'une enquête/d'un jugement en cours et qu'ils ne font pas ou n'ont pas fait l'objet de mesures ou de sanctions provisoires ou définitives.

### 4.2 Sélections définitives

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

### 4.3 Période et compétitions de sélection

Toutes les compétitions définies par la fédération nationale et disputées pendant la période suivante seront prises en considération par la fédération pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 23.06.2023 – 31.05.2024

Compétitions prises en compte par la fédération nationale :

- Jeux européens de Cracovie, 23.06-02.07.2023
- 1<sup>er</sup> World Qualification Tournament (WQT), 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (à déterminer)
- 2<sup>e</sup> World Qualification Tournament (WQT), 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (à déterminer)

Les places de quota seront attribuées selon les deux tableaux suivants:

MEN – Table 2								
	51kg	57kg	63.5kg	71kg	80kg	92kg	+92kg	TOTAL
Americas	2	2	2	2	2	2	2	14
Europe	2	4	4	4	4	2	2	22
Asia	2	2	2	2	2	2	2	14
Oceania	1	1	1	1	1	1	1	7
Africa	1	1	1	1	1	1	1	7
1 <sup>st</sup> WQT	4	4	4	4	4	4	4	28
2 <sup>nd</sup> WQT*	4	2 or 3	4 or 5	4 or 5	2 or 3	4	4	25-28
Host	0	0 or 1	0 or 1	0 or 1	0 or 1	0	0	0-3
Universality	0	1	1	1	1	0	0	4
	16	18	20	20	18	16	16	124

WOMEN – Table 1

	50kg	54kg	57kg	60kg	66kg	75kg	TOTAL
Pan-America	2	2	4	4	2	2	16
Europe	4	4	4	4	4	2	22
Asia	4	4	4	4	2	2	20
Oceania	1	1	1	1	1	1	6
Africa	2	2	2	2	2	1	11
1 <sup>st</sup> WQT	4	4	2	3	4	4	21
2 <sup>nd</sup> WQT*	3 or 4	3 or 4	3 or 4	2 or 3	3 or 4	4	20-23
Host	0 or 1	0 or 1	0 or 1	0 or 1	0 or 1	0	0-3
Universality	1	1	1	1	1	0	5
	22	22	22	22	20	16	124

Si une compétition de sélection est annulée, la fédération concernée peut, en accord avec Swiss Olympic, en désigner une autre dont les conditions permettent d'atteindre la performance exigée. D'autre part, si le niveau des participants à une compétition de sélection est faible et leur nombre peu important, Swiss Olympic peut annuler sa reconnaissance en tant que telle ou la pondérer différemment, après en avoir discuté avec la fédération concernée.

#### 4.4 Critères de sélection

Pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection, les athlètes doivent remplir les critères suivant:

- Obtention directe d'une place de quota WQ1/WQ2 (sans Reallocation).
- Evaluation positive des critères supplémentaires ci-après

##### Critères supplémentaires :

- l'appréciation de l'entraîneur
- Potentiel de succès
- Etat de santé
- Etat de santé / tests de performance

**Satisfaire aux critères de sélection ne débouche pas automatiquement sur une sélection pour les Jeux Olympiques d'été de Paris 2024.**

#### 4.5 Réattribution des places de quota

Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution des places laissées libres n'est pas systématique. Une place de quota réattribuée (Reallocation) ne peut être occupée que par un athlète remplissant les critères de sélection définis au point 4.4.

#### 4.6 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille ou d'un diplôme est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi **directement** après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. La fédération compétente propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à Swiss Olympic.

#### **4.7 Commissions de sélection**

La *Commission de sélection de la fédération* comprend les membres suivants :

- Andreas Anderegg, Président SwissBoxing
- Hervé Kellenberger, TK-Président
- Christina Nigg, responsable des Sports de compétition
- Federico, Beresini, entraîneur national (décision finale)
- Fabian Guggenheim, Président de la Commission des Juges et Arbitres
- Lindit Osdautaj, responsable Suisse romande

La Commission de sélection de Swiss Olympic comprend les membres suivants :

- Ralph Stöckli, Chef de Mission (présidence et décision finale)
- Jürg Stahl, Président de Swiss Olympic
- Ruth Wipfli-Steinegger, membre du CE
- Matthias Kyburz membre du CE, représentant de l' Athletes Commission

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que les propositions de sélection de la fédération prennent en compte et respectent les critères et directives susmentionnés, et approuve définitivement les sélections soumises par la fédération.

#### **5 Communication**

Le présent concept de sélection est établi en deux exemplaires à signer. Après approbation du chef d'équipe, il est publié l'été 2023, en même temps que les documents relatifs à l'ensemble des autres sports, dans le cadre d'une conférence de presse et sur le site Internet de Swiss Olympic.

La fédération s'assure que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont vu et lu le concept de sélection et en ont pris connaissance.

Après la confirmation des sélections par la Commission de sélection de Swiss Olympic, le Chef de Mission informe oralement le chef d'équipe. Ce dernier transmet également les informations aux athlètes concernés oralement (même en cas de décision négative). Le Chef de Mission et le chef d'équipe décident de la date à laquelle le communiqué préparé par Swiss Olympic sera publié. Le chef d'équipe est responsable de la communication au sein de la fédération et doit prendre en compte le délai d'embargo.

## 6 Calendrier

Début de la période de sélection (selon le point 4.3).	23.6.2023
European Games Cracovie (Continental Qualification Tournament)	23.06. – 02.07.2023
Le CIO informe les CNO de l'obtention des places de quota (Jeux européens de Cracovie)	05.07.2023
Les CNO confirment les places de quota auprès du CIO	19.07.2023
1 <sup>er</sup> World Qualification Tournament (T1 2024)	TBD
Le CIO informe les CNO de l'obtention des places de quota lors du 1 <sup>er</sup> WQT (+3 jours)	TBD
Les CNO confirment les places de quota auprès du CIO (+2 semaines)	TBD
2 <sup>e</sup> World Qualification Tournament	TBD
Le CIO informe les CNO de l'obtention des places de quota lors du 2 <sup>e</sup> WQT (+3 jours)	TBD
Les CNO confirment les places de quota auprès du CIO (+2 semaines)	TBD
Fin de la période de sélection (selon le point 4.3).	31.05.2024
Dépôt de la proposition de sélection auprès de Swiss Olympic par la fédération nationale	11.06.2024
Date officielle de la sélection	13.06.2024